



Madame, Monsieur,

La Fondation d'entreprise Orange soutient depuis plus de 20 ans les personnes avec autisme et leurs familles dans le cadre de son mécénat humanitaire. Cette action s'exprime dans trois domaines : le soutien à la recherche, l'aide aux créations de structures et à la formation des professionnels à l'accompagnement des personnes autistes.

La Fondation développe son action en relation avec l'association

"Volontaires pour les personnes avec Autisme" -VA- association loi 1901. Elle regroupe des salariés du Groupe France Télécom-Orange et des personnes externes à l'entreprise, en activité, à la retraite, ou leurs proches qui donnent de leur temps pour accompagner les familles d'enfants autistes.

Grâce à des dons privés, et dans le cadre de ses actions, VA peut apporter un soutien financier aux familles d'enfants partant en séjour de vacances spécialisé.

Dans la mesure où ses ressources issues des dons sont limitées, VA a choisi de privilégier les aides aux familles en grandes difficultés financières ou les familles dont le jeune n'a pas de prise en charge.

Ces aides sont attribuées sur étude du dossier ci-joint.

L'augmentation importante des demandes et le respect des réglementations des organismes publics et sociaux, nous a conduit à introduire une procédure à toutes les demandes de soutien afin d'apporter une aide en dernier recours.

Cette procédure permet d'obtenir des aides selon un plan de financement qui tient compte du montant de l'AEEH, de l'AAH ou de la PCH.

Tout dossier ne respectant pas cette procédure ne sera pas analysé.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 01 44 44 66 10, la responsable du bénévolat est à votre disposition pour tous renseignements.

Cette rigueur nous permet de financer plus de départs en vacances et de soutenir des familles en grande difficulté. Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre vigilance.

Le Président de VA

Nicolas Deschamps



Demande de soutien financier pour un séjour de vacances :
ASSOCIATION « VOLONTAIRES POUR LES PERSONNES AVEC AUTISME »

Enfant : Nom Prénom
Adresse habituelle
.....

Parents : Nom Prénom
Adresse (si différente de celle de l'enfant)
..... Tél

Environnement médico-social :

Nom de la structure d'accueil Tél
Médecin suivant l'enfant Tél
Assistante sociale Tél

Séjour : Lieu du séjour

.....
Période du Au
Nom de l'association organisant le séjour
Siège social Tél
Nom du Directeur

Observations :
.....
.....
.....

Plan de Financement du séjour

Coût total du séjour :

ORGANISMES SOLLICITES	Aide sollicitée	Aide obtenu	Reste à payer
1 – CAF : l'action sociale délivre des « bons vacances » ou accorde une aide dite fond de secours (donner coût et le détail du séjour)			
2 – MDPH : fournir le devis du séjour vacances spécialisés, copie de l' AAEH, l'AAH ou la PCH			
3 – CPAM : fond de secours du service des prestations »extra légales » (établir formulaire 8101 et fournir coût et détail du séjour)			
4 – Mairie : la caisse des écoles peut établir une convention avec l'organisme de vacances ou le service des colonies de vacances			
5 - Commune : CCAS accorde une aide en fonction des ressources de la famille			
6 – Conseil Général : le service d'aide social à l'enfance peut attribuer une aide) (fournir coût/détail séjour)			
7 – Comité d'entreprise ou œuvres sociales : au titre de la subvention « colonies de vacances » selon les cas			
8 – Mutuelle ou les caisses de retraites de votre entreprise : les œuvres sociales (fournir la facture)			
9 – Fonction publique : service des oeuvres sociales			
10 – Secours Populaire : fond de solidarité			
11 – Secours Catholique : fond de solidarité			
12 – Jeunesse au Plein Air : JPA fonds récoltés lors de campagnes de solidarité redistribués sous forme de bourses individuelles aux familles			
13 - ASSEDIC : (le cas échéant)			
14 – Autres : à préciser			

Total des aides :

Montant pris en charge par la famille :

Total des ressources :

Montant demandé à VA :

(*) Joindre les copies des réponses des organismes sollicités



Pour les jeunes âgés de 20 ans et plus :

- **Conseil Général** : solliciter le service chargé d'aide sociale
- **CAF et Sécurité Sociale** : service des prestations « extra légales » si bénéficiaire immatriculé en son nom propre à la SS et s'il bénéficie de l'AAH

Dans tous les cas, les dossiers complets sont à adresser à VA avec les 6 pièces suivantes :

- Formulaire de demande de soutien dûment rempli avec les copies des réponses des organismes sélectionnés
- Attestation médicale indiquant très précisément la pathologie de la personne concernée
- Facture pro-format du séjour comportant les coordonnées exactes et le nom du directeur du centre d'accueil
- Attestation de séjour remis par le centre de vacances une fois celui-ci réalisé
- Photocopies de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente ou en cours selon la date du séjour

ASSOCIATION « VOLONTAIRES POUR LES PERSONNES AVEC AUTISME »
FONDATION ORANGE
111 quai du Président Roosevelt
92130 Issy les Moulineaux